



Modalités de candidatures



C'est mon patrimoine ! 2021
Région Centre-Val de Loire

C'est mon patrimoine est un dispositif piloté, au niveau national, par la Direction générale des patrimoines (DGP) du Ministère de la Culture (MC), et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Pour la région Centre-Val de Loire, il est piloté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Direction régionale et départementale de la cohésion sociale (DRDCS).

Les candidatures seront examinées par une commission régionale composée par des représentants de la DRAC, de la DRDCS.

Le dispositif est piloté, au niveau national, par la direction générale des patrimoines (DGP) du ministère de la culture, et l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Au niveau régional, il est piloté par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la direction régionale et départementale de la cohésion sociale (DRDCS), en collaboration avec les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP).

POUR CANDIDATER :

Envoyer le dossier de candidature, par courriel, dûment complété, daté et signé par le représentant légal du porteur du projet à :

DRAC : Chantal BAUDE chantal.baude@culture.gouv.fr
et DRDCS : Nathalie PRONIER nathalie.pronier@jscs.gouv.fr et
drdjcs-cvll-politique-ville@jscs.gouv.fr

La DRAC et la DRDCS informeront, par courrier électronique, les candidats, au plus tard semaine 13, des décisions prises ainsi que, le cas échéant, du montant de la ou des subvention(s) qui leur est (sont) accordée(s).

Comme pour les éditions précédentes, un projet pourra être labellisé « C'est mon patrimoine » sans que son porteur ne sollicite de subvention(s) à la DRAC ou à la DRDCS (crédits politique de la ville).

Les structures admises [suite à la commission régionale et après validation de la DRAC et de la DRDCS], et qui font l'objet d'une demande de subvention à la DRAC et/ou à la DRDCS devront adresser, dans les meilleurs délais, leur(s) demande(s) en envoyant, par mail, le dossier CERFA N°12156*05 selon les instructions qui leur seront alors transmises.

Après traitement de leur dossier CERFA, les structures recevront par courriel un arrêté portant attribution de la subvention accordée par la DRAC et/ou la DRDCS. Les structures non retenues recevront un courriel, cosigné par la DRAC et la DRDCS, notifiant le rejet.

Les porteurs de projet retenus en 2020 et qui renouvellent leur candidature en 2021, devront obligatoirement transmettre le compte-rendu financier de subvention (Cerfa N°15059*01) et/ou le bilan de l'action menée en 2020.

Calendrier :

- Date limite de réception des candidatures : **vendredi 26 février 2021.**
- Information aux porteurs des projets retenus, au plus tard semaine 13.
- Saisie en ligne des programmes, par les porteurs de projets retenus, à partir de la semaine 14.

Vos contacts :

DRAC Centre-Val de Loire

Mission de l'action territoriale et interministérielle

Chantal BAUDE

6 rue de la Manufacture – 45 043 ORLEANS cédex

chantal.baude@culture.gouv.fr

Tél : 02 38 78 85 88

DRDCS Centre-Val de Loire

Mission Politique de la ville et dynamiques des territoires

Nathalie PRONIER

122 rue du faubourg Bannier – CS 74 204 — 45 042 ORLEANS cédex 1

nathalie.pronier@jscs.gouv.fr et drdjcs-cvll-politique-ville@jscs.gouv.fr

Tél : 02 38 42 43 27